# 230 Vedette – Titre uniforme

## **Définition**

Cette zone contient une vedette titre uniforme. Une vedette titre uniforme sert à regrouper les notices établies pour les éditions d'une œuvre le publiée sous différents titres ou les notices établies pour des documents appartenant à un ensemble.

### Occurrence

Facultative. Rappel : une notice d'autorité doit contenir une zone appartenant au bloc 2XX. Répétable pour des formes de la vedette qui diffèrent par l'écriture.

## **Indicateurs**

Indicateur 1 blanc Non défini Indicateur 2 blanc Non défini

## Sous-zone(s)

Sous-zone(s) de données

\$a Élément d'entrée

Le titre sous lequel l' "œuvre" est connue sans ajout de qualificatif ni mention de partie.

Obligatoire. Non répétable.

\$b Indication générale du type de document

Sous forme textuelle.

Répétable.

\$h Numéro de section ou de partie

Numéro de section ou de partie quand le titre uniforme est établi pour seulement une partie de l'" œuvre "(EX 10).

Répétable dans le cas de subdivision d'une partie (EX 11).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> NdT: Les éditions d'une œuvre donnant lieu à la création d'un titre uniforme peuvent correspondre aux trois entités définies par le modèle FRBR, Functional Requirements for Bibliographic Records (Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques): l' "œuvre", l' "expression" et la "manifestation". Certains éléments du titre uniforme se rapportent à l'une ou l'autre de ces entités: pour plus de clarté, celles-ci sont désignées dans la définition des sous-zones de données correspondantes.

La définition donnée par le modèle FRBR de ces trois entités est la suivante :

<sup>&</sup>quot;Une œuvre est une entité abstraite; il n'y a aucun objet matériel isolé auquel on puisse renvoyer comme étant "l'œuvre". On reconnaît l'œuvre à travers des réalisations individuelles, ou expressions de l'œuvre, mais l'œuvre elle-même ne réside que dans une identité de contenu au sein des diverses expressions de l'œuvre.

<sup>[</sup>Une] expression [est] la réalisation intellectuelle ou artistique d'une œuvre sous la forme d'une notation alphanumérique, musicale ou chorégraphique, ou sous une forme sonore, visuelle, objectale, cinétique, etc., ou bien sous l'aspect d'une combinaison de ces formes.

<sup>[</sup>Une] manifestation [est] la matérialisation de l'expression d'une œuvre. [Elle] recouvre un large éventail de supports, parmi lesquels : manuscrits, livres, périodiques, documents cartographiques, affiches, phonogrammes, films sur support pellicule, cassettes vidéo, cédéroms, multimédias multisupports, etc. Une manifestation, conformément aux termes qui la définissent en tant qu'entité, regroupe tous les objets matériels présentant les mêmes caractéristiques, tant du point de vue du contenu intellectuel que du point de vue de l'aspect matériel." Pour une plus ample définition de ces trois entités, se référer au modèle FRBR, consultable sur le site de la BnF (cf http://www.bnf.fr/pages/infopro/outibib/FRBR.rtf).

#### \$i Titre de section ou de partie

Titre de section ou de partie quand le titre uniforme est établi pour seulement une partie de l'" œuvre " (EX 11).

Répétable dans le cas de subdivision d'une partie.

#### \$k Date de publication

Date de publication de la "manifestation" pour laquelle le titre uniforme est établi. Non répétable.

#### \$1 Sous-vedette de forme

Expression normalisée ajoutée à une vedette pour préciser le titre uniforme (EX 1). Non répétable.

#### \$m Langue

Langue de l'"expression" pour laquelle le titre uniforme est établi (EX 1, 5, 10).

Non répétable. Si l'" œuvre " y figure en plusieurs langues, celles-ci sont indiquées dans une seule sous-zone \$m (EX 13).

#### \$n Autres informations

Toute information n'entrant pas dans le cadre des autres sous-zones.

Répétable.

#### Version (ou date d'une version) \$q

Identification de la version de l'"œuvre" ou "expression" pour laquelle le titre uniforme est établi ; ce peut être le nom ou la date originale de la version (EX 1). Non répétable.

#### \$r Distribution d'exécution (pour la musique)

Instrumentation, etc. de l'" expression " pour laquelle le titre uniforme est établi (EX 12). Répétable.

#### \$s Références numériques (pour la musique)

Numéro attribué par le compositeur, ou par d'autres, pour distinguer des "œuvres". Le numéro peut être le numéro d'ordre, l'opus (EX 12), le numéro de catalogue thématique ou la date utilisée comme numéro.

Répétable.

#### \$u Tonalité (pour la musique)

Tonalité faisant partie du titre uniforme (EX 12).

Non répétable.

#### Mention d'arrangement (pour la musique) \$w

Mention précisant qu'une œuvre musicale est un arrangement (EX 2).

Non répétable.

#### \$j Subdivision de forme

Terme ajouté à une vedette matière pour préciser le(s) type(s) ou genre(s) de document (EX 3). Les établissements qui n'utilisent pas cette subdivision doivent utiliser la sous-zone \$x à la place. Répétable.

#### \$x Subdivision de sujet

Terme ajouté à une vedette matière pour préciser le sujet représenté par la vedette matière (EX 3, 6). Répétable.

#### Subdivision géographique \$y

Terme ajouté à une vedette matière pour préciser un lieu en relation avec le titre uniforme utilisé en vedette matière (EX 6).

Répétable.

#### \$z Subdivision chronologique

Terme ajouté à une vedette matière pour préciser la période en relation avec le titre uniforme utilisé en vedette matière.

Répétable.

# Sous-zone(s) de contrôle

- \$7 Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette Voir *supra* la présentation des sous-zones de contrôle. Non répétable.
- \$8 Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette Voir *supra* la présentation des sous-zones de contrôle. Non répétable.

## Remarque(s) sur le contenu de la zone

La zone contient la forme retenue d'un titre uniforme, établie selon les règles de catalogage descriptif ou le système d'indexation utilisés par l'établissement qui a créé la notice.

# Zone(s) connexe(s)

- 430 Forme rejetée – Titre uniforme
- 530 Forme associée – Titre uniforme
- 730 Forme parallèle – Titre uniforme

# Exemple(s)

EX 1 ■	230	##	\$aBible.\$mEnglish.\$qAuthorized.\$lSelections	
EX 2 ■	230	##	\$aGod save the King ;\$warr.	
EX 3 ■	230	##	\$aBeowulf\$xLanguage\$jGlossaries, etc.	
EX 4 ■	230	##	\$aCrónica de los Reyes de Castilla	
EX 5 ■	230	##	\$aJuliana\$m(Middle English)	
EX 6 ■	230	##	\$aCoran\$xAppréciation\$yEurope	
EX 7 ■	154 230	## ##	\$aa \$aCBMS regional conference series in mathematics	
EX 8 ■	154 230	## ##	\$ab \$aCambridge history of Iran	
EX 9 ■	154 230	## ##	\$ac \$aViking books	
EX 10 ■	230	##	\$aIliad.\$hBook 24.\$mEnglish	
EX 11 ■	230	##	\$aPièces de viole.\$h4e livre.\$h23e partie.\$iArabesque	
EX 12 ■	230	##	\$aConcertos\$roboes(2), string orchestra\$sop.9, n°3\$uF major	
EX 13 ■		e classei	\$a≠NSB≠Le ≠NSE≠malade imaginaire.\$mEnglish & French.  des caractères de contrôle NSB/NSE pour indiquer des caractères non pris en compte  ment. Voir le Manuel UNIMARC – Format bibliographique, Annexe J, pour plus de	
EX 14 🔺	230	##	\$aFloire et Blancheflor	
EX 15 ▲	230	##	\$aAuberi le Bourguignon	

EX 16 🔺	230	##	\$aDéclaration des droits de l'homme et du citoyen\$n1789
EX 17 🔺	230	##	\$aMon oncle d'Amérique\$nfilm
EX 18 ▲	230	##	\$aMer Morte, Manuscrits de la\$iManuel de discipline
EX 19 ▲	230	##	\$aTalmud\$xÉtude et enseignement